

COMPTE-RENDU

Séance du 12 mars 2018

Centre Administratif Intercommunal, à Craon

à 20 H 00



Séance du 12 mars 2018

Le Douze mars Deux Mille Dix Huit à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués, se sont réunis au Centre Administratif Intercommunal de Craon, sous la Présidence de **M. Patrick GAULTIER**

Etaient Présents :

ASTILLE
ATHEE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHERANCE
CONGRIER
COSMES
COSSE LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON

CUILLE
DENAZE
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIERE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIERES
LIVRE LA TOUCHE
MEE
MERAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT

RENAZE

SENONNES
SIMPLE
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
GUILLET Marie-Josèphe, titulaire
QUARGNUL François, CHAUVIN Maxime, titulaires
GUILLOT Philippe, titulaire
PESLHERBE Annick, suppléante
VALLEE Jacky, titulaire
TISON Hervé, titulaire,
COUEFFE Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, FOUCHER Hervé, DAVID Gisèle, GAULTIER Maryvonne, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
GILET Claude, MEVITE Anne, TOUPEL Jacques, SARCEL Bernadette, HAMARD Benoît, SABIN Joël, Martine CHATELLIER, Philippe GUIARD, titulaires
RICARD Viviane, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
MOREAU Jean-Claude, titulaire
BERSON Christian, titulaire
GILET Bruno, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGE Joseph, titulaire
/
CHANCEREL Philippe, suppléant
BAHIER Alain, titulaire
FOUCHER Jean-Marc, HUET Natacha, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
TEMPLIER Jean-Louis, titulaire
CADOT Monique, LEFEVRE Laurent, SAUVE Isabelle, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, PERRAULT Colette, LIVENAIS Robert, PELLUAU Philippe, titulaires
BARBE Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, titulaire
/
BESNIER Laurent, titulaire
/
BENÂTRE Simone, titulaire
/
BEDOUET Gérard, titulaire

Etaient excusés : PLANTE Félix (Brains-sur-les-Marches), VEILLARD Roland (Cossé-le-Vivien), TOUPLIN Bénédicte (Cossé-le-Vivien), BRÉHIN Colette (Laubrières), RAIMBAULT Michel (Livrè-le-Touche), PAILLARD Claude (Renazé), GUINEHEUX Dominique (Saint-Quentin-les-Anges)

Etaient absents : HEUZE Philippe (La Rouaudière), GAUCHER Olivier (Saint-Erblon), GILLES Pierrick (Saint-Michel de la Roë)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Roland VEILLARD donne pouvoir à **Hervé FOUCHER**

Claude PAILLARD donne pouvoir à **Colette PERRAULT**

Secrétaire de Séance : Éluë **Monique CADOT**, désignée en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte rendu de la séance du 12 février 2018 étant approuvé à l'unanimité

La séance est ouverte

*._*_*_*_*_*

Séance du conseil communautaire du 12 mars 2018

SOMMAIRE

N° DELIB. 2018-03	LIBELLES	PAGES
	I. INTERVENTION	
T	Association Esprit d'entreprendre – Présentation d'un nouveau projet « Esprit Business »	P.5-6
	II. ÉCONOMIE	
43	RD25 et développement de l'hippodrome de Craon – Fin du recours devant le Tribunal Administratif	P.6
44	Laval Mayenne Aménagements (LMA) – Prise de participation au capital	P.6-7
45	Espace tertiaire à Cossé le Vivien – Location d'un bureau à l'entreprise de M. David BOUVET	P.7
46	Ateliers relais/Espaces tertiaires – Conditions de location – Cadre pour les nouveaux contrats	P.7-8
T	Agriculture – Temps fort le 21 mars 2018	P.8
T	Suivi de la demande d'emploi sur le Pays de Craon – Propositions	P.8-9
T	Informations diverses	P.9
	III. MARCHÉS	
47	Service déchetteries – Enlèvement et élimination des déchets collectés sur les 7 déchetteries à compter du 1 ^{er} juillet 2018	P.9-10
48	Service OM et assimilés – Marché Pré-collecte, collecte et tri des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CCPC – Avenant au marché pour le lot n°1	P.10-11
49	Eau potable – Travaux de réhabilitation du réservoir de DENAZE (SCE)	P.11-12
50	Eau potable – Travaux réalisés sous MOE SCE sur l'ex-SIROCG (SCE/VEOLIA) – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre	P.12
51	Équipements sportifs – Travaux d'étanchéité par la mise en œuvre d'une résine dans les bassins du centre aquatique	P.12-13
T	Équipements sportifs – Travaux d'étanchéité par la mise en œuvre d'une résine dans les bassins du centre aquatique – Commentaires	P.13
52	Voirie – Schéma intercommunal des sentiers de randonnée – Entretien des sentiers – Marché et conventions à intervenir	P.13
	IV. VOIRIE	
53	Programme des travaux 2018 – Fonds de concours de la commune de Congrier	P.13-14
	V. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	
54	Base de Loisirs La Rincerie – Nouveau site internet	P.14
55	Base de Loisirs La Rincerie – Wifi-Public et système informatique	P.15
T	Base de Loisirs La Rincerie – Informations	P.15

T	Centre aquatique à Craon – Point d'information au 12 mars 2018	P.15
	VI. FINANCES	
56	Action sociale – Acquisition de deux minibus pour le transport enfants, des jeunes et autres publics des services du CIAS – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne (CAF)	P.16
57	Service déchetteries – Conditions d'accès des professionnels aux déchets ménagers et assimilés, aux déchetteries et au CET de Livré-la-Touche – À compter du 1^{er} avril 2018	P.17
58	Budgets 2018 – Décisions modificatives	P.17-18
	VII.COMMUNICATION	
T	Informations diverses	P.18-19
T	VIII. INFORMATIONS DIVERSES	P.19-20

T = sujet qui ne fait pas l'objet de délibération

I. INTERVENTION

T. Association Esprit d'entreprendre – Présentation d'un nouveau projet « Esprit Business »

M. Patrick GAULTIER, Président, accueille M. Éric AUBRY, M. Ephrem MONNIER et M. Eric BRAS, de l'association Esprit d'Entreprendre, afin de présenter le nouveau projet « Esprit Business » - Club d'affaires, né de l'écoute des membres avec une orientation purement business et qui formalise ce qui est déjà au sein de l'association, à savoir échanger, partager des relations, des adresses, etc...

Les intervenants rappellent au conseil communautaire que Esprit d'Entreprendre est un club d'entrepreneurs jusqu'à 10 salariés agissant sur la Communauté de Communes du Pays de Craon et que le service Économie-emploi de la CCPC et l'association collaborent régulièrement ensemble :

ESPRIT D'ENTREPRENDRE

▪ HISTORIQUE

- 2011 – Émergence du projet
- 2012 – Dépôt des statuts
- 2013 – 1^{ère} année d'activités
- 2014 – 25 entreprises partenaires
- 2015 – Une animation tous les deux mois
- 2016 – Ouverture aux entreprises sans salarié
- 2017 – Développement de la communication et d'un nouveau projet

▪ DES VALEURS

- Promouvoir/Solidarité et Cohésion/Grandir et faire grandir/Créativité et émulation/Échanges/Partage/Business

▪ DES ACTIONS

- Animations à thèmes (Former, se former...)
- Visites d'entreprises (comprendre l'organisation des autres, découvrir les compétences du Pays de Craon)
- Soirées conviviales (Échanger, se connaître, travailler ensemble)

▪ UN PERIMETRE D'ACTIVITES

- Entreprise jusqu'à 10 salariés/sur la CCPC/toutes activités professionnelles

▪ DES MOYENS

- L'assistance de la CCPC/les cotisations de 100 € par membre/les compétences/le réseau des entrepreneurs

▪ DES OBJECTIFS

- Permettre la découverte d'expériences concrètes de création d'entreprises (dans esprit convivial)
- Accompagner, conseiller et soutenir les dirigeants d'entreprises
- Rompre l'isolement du dirigeant (échanges d'informations, mise en commun de connaissances des entreprises plus anciennes)
- Créer des synergies entre les entreprises (développement du territoire et tissu économique)

UN NOUVEAU PROJET

⇒ **Esprit Business – un club d'affaires**

→ Une seule association avec recomposition du bureau adaptée et modification des statuts/ animation par M. Ephrem MONNIER/une comptabilité analytique

→ A compter du 16 mars 2018 :

- Rencontre périodique formalisée tous les 15 jours sur le territoire CCPC d'1h30 (présence obligatoire ou remplacement impératif – hors vacances scolaires)
- Minimum de 10 adhérents : Cotisation annuelle de 200 € - 250 € pour les 2 concepts
- Membre entrant validé par vote (2/3 des adhérents)
- Limitation à trois membres par activité

- Pour chaque adhérent :
 - présenter au moins une personne sur l'année, ainsi que son entreprise et son activité
 - engagement à donner le CA généré, dont communication à chaque séance

Les trois intervenants soulignent que le soutien de la communauté de communes est indispensable, notamment afin de relayer l'information sur le territoire.

II. ÉCONOMIE

43. RD25 et développement de l'hippodrome de Craon – Fin du recours devant le Tribunal Administratif

M. Daniel GENDRY, Vice-président en charge des Affaires Économiques, rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes du Pays de Craon a déposé un recours contre la commune de Craon concernant la décision en date du 14 avril 2016 par laquelle M. le Maire de ladite commune a, sous le fondement de l'article L.2112-22 du code général des collectivités territoriales, décidé de préempter les parcelles cadastrées section H n° 4 et 139 situées à proximité de l'hippodrome de Craon.

Considérant les échanges avec M. le Maire de Craon,

Considérant que la commune de Craon est désormais propriétaire d'autres terrains à proximité du centre équestre pouvant répondre aux besoins de cet équipement,

Considérant que la commune de Craon est favorable à une rétrocession des terrains cadastrés section H n° 4 et 139 à la Société des Courses de Craon pour favoriser le projet de développement de l'hippodrome,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Craon et la commune de Craon ont la même volonté d'accompagner le développement de l'hippodrome de Craon,

La Communauté de Communes du Pays de Craon est encline à retirer sa requête auprès du Tribunal Administratif dans le cadre de la présente affaire.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

⇒ **CONFIRME** cette disposition à retirer la requête auprès du Tribunal Administratif.

44. Laval Mayenne Aménagements (LMA) – Prise de participation au capital

M. Daniel GENDRY, Vice-président en charge des Affaires Économiques, indique au conseil communautaire que Laval Mayenne Aménagements (LMA) réfléchissait à ouvrir son capital à l'ensemble des EPCI, compte tenu de sa possibilité d'intervention sur le département en matière d'immobilier d'entreprises, mais aussi de la perte de compétence du Département suite à la mise en application de la Loi NOTRÉ sur le volet économique.

M. Jean-Marc BESNIER, directeur général délégué de LMA, est intervenu à la commission économique du 26 février 2018, en vue de :

- réaliser une présentation de LMA et son rôle,
- présenter les conditions juridiques d'ouverture au capital, ainsi que le mode de gouvernance.

LMA en quelques mots :

- Société d'économie mixte dont le capital est majoritairement détenu par des collectivités (entreprise publique locale)
- Capital actuel : 3 M€
- Équipe : 6 personnes

- Missions principales : Portage d'immobilier d'entreprises et de bâtiments publics (activité de promoteur, constructeur, bailleur), mission d'assistance ou de mandat, mission d'aménagement urbain
- Gestion de 25 bâtiments industriels sur le département
- Résultat annuel positif : 200 000 € ou 400 000 €/an

LMA peut intervenir pour des projets immobiliers importants, pour lesquels la collectivité n'est pas toujours en capacité d'intervenir financièrement. LMA a accompagné (ou accompagne) des entreprises sur le territoire : SELHA, DIRICKX, QUALIPAC, FONLUPT.

Chaque communauté de communes est invitée à adhérer à LMA, par une prise de participation à hauteur de 50 000 € (1% du capital).

Après avis favorable des membres de la commission économique en date du 26 février 2018,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** la prise de participation au capital de Laval Mayenne Aménagements (LMA), à hauteur de 50 000 €,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à régler toutes formalités quant à cette décision.

45. Espace tertiaire à Cossé le Vivien – Location d'un bureau à l'entreprise de M. David BOUVET

M. Daniel GENDRY, Vice-président en charge des Affaires Économiques, informe le conseil communautaire que M. David BOUVET a une entreprise de sécurité à Cosmes depuis avril 2015 qui compte 2 salariés. Pour poursuivre le développement de son activité, il souhaiterait louer le bureau de 20 m² basé à l'espace tertiaire de Cossé-le-Vivien (cellule partagée avec M. DAUDIN – DIM Stores).

Les conditions de loyer (hors charges annexes) sont les suivantes :

→ Loyer bureau + parties communes = 201,52 €HT/mois.

Après avis favorable des membres de la commission économique en date du 26 février 2018,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** la location de ce local au sein de l'espace tertiaire, à l'entreprise de M. BOUVET, dans les conditions définies ci-dessus,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer la convention de location à intervenir.

46. Ateliers relais/Espaces tertiaires – Conditions de location – Cadre pour les nouveaux contrats

M. Daniel GENDRY, Vice-président en charge des Affaires Économiques, informe le conseil communautaire que le Service Économie et le Service Finances ont fait le point sur les conventions de location des ateliers relais/espaces tertiaires.

Il est proposé d'uniformiser les nouvelles conventions avec les modalités suivantes :

1. Pour les pépinières d'entreprises : modifier les modalités de révision du loyer en prenant en compte la totalité de l'évolution, au lieu de 50% actuellement
2. Actualisation des loyers se fait au 1^{er} janvier de chaque année et non à la date anniversaire du contrat
3. Indice retenue pour révision : indice du coût de la construction/Indice des loyers commerciaux
4. Le loyer est sollicité mensuellement à terme échu
5. Caution : 1 mois de loyer

6. Le remboursement de la taxe foncière est sollicité auprès de chaque locataire, sauf dans le cadre des espaces tertiaires (Craon, Cossé-le-Vivien) et le cabinet d'infirmières à Cuillé, où il est intégré dans le montant des locations
7. Il est proposé de mettre en place le prélèvement automatique pour les locataires qui le souhaitent (un courrier sera envoyé à l'ensemble des locataires).

Après avis favorable des membres de la commission économique en date du 26 février 2018,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** les modalités ci-dessus énoncées pour les nouvelles conventions de location à intervenir.

T. Agriculture – Temps fort le 21 mars 2018

M. Daniel GENDRY, Vice-président en charge des Affaires Économiques, rappelle au conseil communautaire qu'il a été décidé l'organisation d'un temps fort sur l'agriculture en 2018.

M. Vincent CHATELLIER, chercheur à l'INRA de Nantes, interviendra pour une conférence sur le thème « **Notre agriculture face à la concurrence européenne et mondiale : bilan, perspectives et défi** ».

Au-delà des aspects transversaux, celui-ci abordera le cas de trois filières clés du Pays de Craon : les céréales, la viande bovine et le lait.

Cette rencontre, organisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, se déroulera **le Mercredi 21 Mars 2018 à 20h00 à la Salle de l'Orion de La Selle Craonnaise**. Une invitation sera adressée aux agriculteurs du Pays de Craon et aux élus.

M. Maxime CHAUVIN souligne qu'il serait intéressant d'envisager une intervention plus sociétale, correspondant à la demande des consommateurs. Cette intervention est principalement axée sur le volet économie.

M. Dominique COUEFFE précise que la question du point de vue consommateur a été abordée en commission Environnement-Maires du 7 mars 2018 dans le cadre de l'intervention du GAL Sud en matière de Projet Alimentaire Territoriale (PAT), et que celle de l'économie n'est pas souvent évoquée.

T. Suivi de la demande d'emploi sur le Pays de Craon – Propositions

M. Daniel GENDRY, Vice-président en charge des Affaires Économiques, fait un rappel historique des démarches effectuées dans le cadre du dossier de suivi de la demande d'emploi sur le Pays de Craon :

- **Juillet 2015** : validation par la commission économique de la réalisation d'un état des lieux de la demande d'emploi à l'échelle de la CCPC.
- **Octobre, novembre et décembre 2015** : Temps d'échange avec chaque maire de la collectivité pour recueil des données et analyse.
- **Janvier et février 2016** : Présentation du résultat de l'étude à la commission économique et au conseil communautaire avec validation de la poursuite de cette expérimentation sur l'année 2016.
- **Janvier 2017** : Présentation à la commission économique du suivi de la demande d'emploi de l'année 2016 et validation par la commission de :
 - l'envoi à chaque maire d'une « fiche bilan annuel par commune » couplée avec celle de la CCPC,
 - créer un mémo sur les partenaires de l'emploi et du social intervenant sur le territoire (mémo envoyer à chaque mairie),
 - faire parvenir via les mairies un courrier à chaque DE les informant de l'existence du service et de la possibilité de rendez-vous sur les permanences,

- développer la mise en place régulière des « mercredis de l'économie et de l'emploi » sur le territoire afin d'informer les publics sur la connaissance du tissu économique local.

Présentation de la fiche bilan annuel 2017 de la CCPC (cf. document présenté au rapport de présentation).

Cette expérimentation atteint ses limites car on collecte des chiffres, sans précision sur la situation des personnes. Cette collecte prend également du temps pour le service et les secrétariats de mairie.

Après échange au sein de la commission du 26 février 2018, le conseil communautaire est informé qu'il est proposé ce qui suit :

- le suivi sera poursuivi afin de disposer d'une tendance de la demande d'emploi sur le Pays de Craon, mais sur la base d'un recueil des données par trimestre,
- il sera relancé une communication auprès des demandeurs d'emploi sur l'existence du service et sur les possibilités d'accompagnement.

Ces orientations permettront de dégager un peu de temps supplémentaire pour renforcer les animations type « job dating », forum des métiers ...

Le conseil communautaire **PREND acte** de ses dispositions.

T. Informations diverses

▪ **FISAC – Poste de manager de commerce**

Suite au désistement de la candidate retenue pour assurer cette mission, le recrutement est relancé en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

III. MARCHÉS

47. Service déchetteries – Enlèvement et élimination des déchets collectés sur les 7 déchetteries à compter du 1^{er} juillet 2018

M. Joseph JUGE, Vice-Président en charge de l'Environnement, indique au conseil communautaire que les marchés à bon de commandes concernant l'enlèvement des déchets collectés en déchetteries arrivent à échéance au 30 juin 2018.

Il est proposé l'engagement d'une consultation d'entreprises par appel d'offres ouvert, pour l'exécution des prestations liées à l'enlèvement et à l'élimination des déchets collectés sur les sept déchetteries du territoire à compter du 1^{er} juillet 2018.

La présente consultation comprend 7 lots :

- Lot n°1 : Transport, tri, valorisation des Ferrailles provenant des 7 déchetteries
- Lot n°2 : Transport, tri, conditionnement et chargement des Cartons provenant des 7 déchetteries
- Lot n°3 : Transport de caissons de Tout Venant, Déchets Verts, Gravats provenant des 7 déchetteries
- Lot n°4 : Traitement du Tout Venant provenant des 7 déchetteries
- Lot n°5 : Valorisation des Déchets Verts provenant des 7 déchetteries
- Lot n°6 : Transport, tri, valorisation du Bois provenant des 7 déchetteries
- Lot n°7 : Transport, tri, traitement des Déchets Diffus Spéciaux (hors Eco-DDS) provenant des 7 déchetteries

Caractéristiques du marché :

- Les marchés correspondant aux 7 lots prévus dans le cadre de la consultation seront réglés en la forme de marchés à bons de commande, pour une durée de 3 années avec reconduction possible sur 1 année.
- Montant prévisionnel global des marchés : 430 000 €HT/an

→ Quantités minimum et maximum/an/déchet (nombre de rotations et tonnages) sont précisées dans le CCTP

Lots	Nombre de rotations	Nombre de rotations/an	
		Quantités Minimum	Quantités Maximum
1	Ferrailles	100	250
2	Cartons	150	300
3	Tout venant	350	700
4	Déchets Verts	600	1000
5	Gravats	250	500
6	Bois	200	400
7	DDS	10	40

Lots	Tonnage	Tonnage/an	
		Quantités Minimum	Quantités Maximum
1	Ferrailles	200	500
2	Cartons	200	400
3	Tout venant	1100	2 100
4	Déchets Verts	2 500	4 500
5	Gravats	2 500	5 000
6	Bois	500	1 300
7	DDS	40	100

→ Critères de sélection :

- 1) Valeur technique de la proposition, liée à l'organisation (collecte, mode de valorisation ou traitement...) du service proposé, à l'engagement sur la qualité du service : 50%.
- 2) Prix des prestations considérées dans le cadre global du marché (rentabilité de l'offre) après vérification des prestations proposées : 50%.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **AUTORISE** l'engagement de cette consultation relative à la collecte et au traitement des déchets collectés en déchetteries, dans le cadre d'un marché sur appel d'offres ouvert, conformément aux articles 66-67 du décret 2016-360 du 25 mars 2016,
- ⇒ **CHARGE** la commission d'appel d'offres de procéder à l'examen des offres, à l'issue de la phase de consultation, et de procéder à l'attribution des marchés,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer les marchés à intervenir, lesdits marchés prenant effet à compter du 1^{er} juillet 2018, et tout document y afférent.

48. Service OM et assimilés – Marché Pré-collecte, collecte et tri des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CCPC – Avenant au marché pour le lot n°1

M. Joseph JUGE, Vice-Président en charge de l'Environnement, rappelle au conseil communautaire que l'entreprise GAUDIN Transports de Craon est titulaire du lot n°1 pour un montant de 489 600 €HT/an, depuis le 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 5 ans (+ possibilité de reconduction 1 an).

Après 2 mois d'exercice, et malgré des ajustements, il s'avère que les conditions techniques et financières, prévues initialement lors de l'étude préalable, ne peuvent être maintenues en l'état. Il s'avère en effet nécessaire de disposer de 3 camions avec 3 équipes (au lieu de 2), pour respecter les temps de collecte et la réglementation du travail pour les salariés. Il est par ailleurs précisé qu'actuellement une 4^{ème} benne est nécessaire pour la tournée du jeudi.

Au regard des coûts supportés par l'entreprise, et après négociation, il est proposé la signature d'un avenant d'un montant de 130 000 €HT/an (proratization la 1^{ère} année), comprenant :

- le coût d'amortissement d'une benne supplémentaire,
- les frais de personnel supplémentaire,
- les frais de maintenance supplémentaires,
- les frais de carburant supplémentaires,
- taxes supplémentaires.

Il faut cependant souligner que les résultats de collecte après 2 mois, sont tout à fait satisfaisants (baisse sensible du tonnage des ordures ménagères / augmentation du tonnage des emballages), ce qui permettra, si les résultats se confirment dans les mois à venir, de « compenser » une partie de cette hausse (baisse des coûts de traitements des ordures ménagères / augmentation des soutiens financiers pour le tri sélectif).

Vu les articles 139 alinéa 2-3 et 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Considérant qu'au niveau technique, il est indispensable de disposer d'un 3^{ème} camion avec une 3^{ème} équipe, sans quoi le service de collecte des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères et collecte sélective) ne peut être assuré dans de bonnes conditions,

Considérant que cette modification technique engendre une incidence financière importante que le titulaire du marché ne peut seul supporter,

Considérant que la dénonciation du marché actuel engendrerait une remise en cause de la continuité du service, service relevant de la salubrité publique,

Après examen en commission environnement du 20 février 2018 et en Bureau 26 février 2018,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer l'avenant n°1 au marché susvisé, celui-ci prenant effet au 1^{er} avril 2018.

49. Eau potable – Travaux de réhabilitation du réservoir de DENAZE (SCE)

M. Joseph JUGE, Vice-Président en charge de l'Environnement, rapporte au conseil communautaire que, suite à la prise de compétence au 1^{er} janvier 2018, le service eau potable et assainissement a pris le suivi des dossiers qui était débuté et a lancé certains dossiers en attente.

Il en va ainsi pour les travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable situé à Denazé pour lesquels a été présenté à la commission Environnement du 20 février 2018 le rapport DIA/AVP (Diagnostic-Avant-projet) réalisé par la maîtrise d'œuvre (SCE) en fin d'année 2017 pour le compte du SIROCG. Il en ressort que l'ouvrage est en état correct sans besoin de travaux de nature urgente. Les points majeurs à traiter cependant rapidement sont :

- Travaux de sécurisation
- Fissure sur la liaison fût /acrotère
- Fuite très active au niveau du fût central
- La rénovation de l'étanchéité de la cuve suite à une usure normale (avec une solution de base privilégiée avec de la résine Epoxy)

Le montant total HT intégrant toutes les options PSE (Prestations supplémentaires éventuelles) est d'environ 260 000 €. Celui-ci est à affiner en phase PRO (Projet) en modifiant la voirie du chemin en enrobé par un bi couche.

Les PSE demandées sont :

- La mise en place d'un bi couche sur le chemin d'accès
- La mise en peinture de l'intérieur du réservoir (dernier palier et cheminée d'accès à intégrer en base)
- Le remplacement des colonnes montantes

Les délais évoqués sont :

- PRO/DCE - Avril 2018
- Choix de l'entreprise - Juin 2018

- Travaux à compter de septembre 2018 (durée de 5 mois de travaux plus 1 mois de préparation)

Considérant l'avis favorable de la commission Environnement du 20 février 2018,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **DÉCIDE** d'engager les travaux tels que présentés,
- ⇒ **SOLLICITE** une subvention auprès du conseil départemental de la Mayenne à hauteur de 30%,
- ⇒ **DÉCIDE** de lancer la consultation,
- ⇒ **DÉCIDE** de retenir l'offre la mieux disante,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer le marché à intervenir et tout document y afférent.

50. Eau potable – Travaux réalisés sous MOE SCE sur l'ex-SIROCG (SCE/VEOLIA) – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

M. Joseph JUGE, Vice-Président en charge de l'Environnement, indique au conseil communautaire que la société SCE a fourni différents tableaux sur les travaux réalisés ces dernières années sur le secteur de la Communauté de Communes du Pays de Craon, qui faisait précédemment partie du secteur du SIROCG.

Un point particulier a été fait sur le marché de Maîtrise d'œuvre :

- Un avenant a été signé pour scinder le marché initial sur les deux collectivités (CC du Pays de Craon et CC du Pays de Château-Gontier).
- Un nouvel avenant pourrait être conclu sur le marché de la CC du Pays de Craon afin de d'étendre le territoire du contrat à d'autres communes de la CCPC mais également de prolonger celui-ci d'une ou deux années de plus. Le montant initial et maximal de la prestation reste identique (89 000 €HT, soit un reste à réaliser de 25 240,24 €HT pour la CC du Pays de Craon correspondant à 55%). Le montant de 25 240,24 €HT permet au service la réalisation du suivi de travaux à hauteur de 682 168,72 €HT.

Il existait également un marché à bons de commande avec la société VEOLIA. Il a été précisé au service que ce dernier est terminé. L'Agence Technique Départementale (ATD) a fait remarquer que pour des travaux urgents, il est possible pour le service d'utiliser le bordereau des prix annexé au contrat d'affermage de la société VEOLIA sur ce territoire, dans la limite du seuil des marchés publics (20 000 €HT).

Après avis favorable de la commission environnement du 20 février 2018, et du Bureau,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer un avenant pour prolonger la durée de la mission de SCE pour 2 ans complémentaires,
- ⇒ **ACCEPTE** l'élargissement de cette mission aux communes gérées « en régie » pour l'eau potable de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

51. Équipements sportifs – Travaux d'étanchéité par la mise en œuvre d'une résine dans les bassins du centre aquatique

M. Gérard LECOT, Vice-Président en charge des Travaux, et **M. Dominique GUINEHEUX**, Vice-Président en charge des Équipements Sportifs, informent le conseil communautaire qu'il s'est avéré nécessaire de prévoir des travaux d'étanchéité par la mise en œuvre d'une résine dans les bassins du centre aquatique à Craon, pour répondre à des normes réglementaires. En parallèle, les prestations de carrelage seront revues à la baisse.

Une consultation, s'achevant ce jour 12 mars 2018, a été lancée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (art. 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016). Il précise qu'une seule offre a été reçue de l'entreprise ÉTANDEX (Montgermont/35), d'un montant de 120 045 €HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **DÉCIDE** de retenir l'entreprise ÉTANDEX (Montgermont/35),
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer le marché à intervenir et tous documents y afférent.

T. Équipements sportifs – Travaux d'étanchéité par la mise en œuvre d'une résine dans les bassins du centre aquatique - Commentaires

M. Gérard LECOT relate que, par le passé, le bassin avait beaucoup de fuites, et que pour répondre aux normes des mesures de bassin de compétition, une solution a été envisagée en termes d'étanchéité avec un procédé utilisant la fibre de verre et la résine (fond de bassin et bords).

Le procédé ÉTANDEX, comblant les fissures, est plus approprié.

Il est également à noter que le support de la chape existante ne peut recevoir la résine ; il va donc falloir la démolir afin de remettre une chape armée. Cette question sera vue en COPIL du 15 mars 2018.

52. Voirie – Schéma intercommunal des sentiers de randonnée - Entretien des sentiers – Marché et conventions à intervenir

M. Jean-Marc FOUCHER, Vice-Président en charge de la Voirie, indique au conseil communautaire que l'entretien des sentiers de randonnées figurant au Schéma Intercommunal des circuits de randonnées de la Communauté de Communes du Pays du de Craon est réalisé dans le cadre d'un marché à bon de commandes ; celui-ci arrive aujourd'hui à échéance.

Ce marché couvre les prestations suivantes (suivant besoins) : *Fauchage du sol, Débroussaillage mécanique, Elagage mécanique.*

Par ailleurs, quelques communes réalisent actuellement la prestation de fauchage du sol sur leur territoire. Il est proposé la signature de conventions avec celles-ci, dans les mêmes conditions financières qu'actuellement pour le broyage des bermes.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

- ⇒ **DÉCIDE** de lancer une consultation d'entreprises, dans le cadre d'un marché à procédure adapté (art. 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016), en vue de la signature d'un accord-cadre à bons de commandes d'une durée de 4 ans, prenant effet au 1^{er} mai 2018, dont les conditions financières seraient les suivantes :
 - montant minimum annuel de 5 000 €HT/an
 - montant maximum annuel de 12 000 €HT/an,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à retenir l'entreprise la mieux disante,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer les pièces du marché, et les bons de commande correspondants,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer les conventions à intervenir avec les communes pour la réalisation de ce type de prestations.

IV. VOIRIE

53. Programme des travaux 2018 – Fonds de concours de la commune de Congrier

M. Jean-Marc FOUCHER, Vice-président en charge de la Voirie, rappelle au Conseil Communautaire la délibération en date du 15 février 2016 relative aux règles posées en matière de régularisation des chemins ruraux, et de rechargement et revêtement bicouche d'un chemin de pierres, notamment en ce qui

concerne la répartition de la prise en charge des travaux par les communes et la communauté de communes dans le cadre d'un fonds de concours (FDC) des communes : 50% communes et 50% communauté de communes.

Dans le cadre du programme Voirie 2018, deux chemins sont concernés, ce qui se traduit par un fonds de concours (sur la base du marché 2018), comme suit :

▪ Rechargement et revêtement bicouche d'un chemin de pierres

Rappel - Si la commune souhaite qu'un chemin en pierres soit revêtu d'un bicouche, il est proposé que les travaux soient pris en charge à hauteur de 50% par la commune, dans le cadre d'un fonds de concours de la commune vers la communauté de communes.

Communes	Régularisation	Désignation	FDC Montant €
Congrier	Chemin en pierres	« La Petite Chesnaie » « Le Chêne Rond »	2 268,00

Considérant l'arbitrage du programme de voirie 2018 validé par la Commission,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** le montant du fonds de concours de la commune de Congrier pour les travaux de voirie pour l'exercice 2018, tels que présentés,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer les conventions à intervenir avec la commune, et tous documents s'y rapportant.

V. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

54. Base de Loisirs La Rincerie – Nouveau site internet

M. Gaëtan CHADELAUD, Vice-président en charge de la Communication, en l'absence de **M. Dominique GUINEHEUX**, Vice-président en charge des Équipements Sportifs, explique au conseil communautaire qu'il convient de changer le site internet de la Rincerie. L'actualisation de ce dernier est trop chronophage et il n'est plus adapté aux besoins d'aujourd'hui.

Dans le cadre du travail qu'il a mené avec **M. Dominique QUINEHEUX** et la commission équipements sportifs, il préconise de choisir un site internet qui serve l'ambition touristique de la base de la Rincerie. Afin d'avoir un produit qui corresponde à ces nouvelles fonctionnalités le budget à consacrer s'élève à 6 500 €HT et non 2 500 €HT comme il a été prévu au BP 2018.

Il ajoute qu'une demande est faite auprès du prestataire MEDIAPILOTE pour que soit mené de front le développement du site internet du centre aquatique afin de minimiser les coûts en utilisant un modèle identique (« template ») et mutualiser l'information et la formation du personnel.

Il est précisé que **M. Dominique GUINEHEUX** et la commission réunie le 26 février dernier souhaitent suivre les conseils de **M. Gaëtan CHADELAUD** et s'orienter sur un site internet à 6 500 €HT.

Considérant la proposition de la commission équipements sportifs du 26 février 2018,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** cette proposition.

55. Base de Loisirs La Rincerie – Wifi-Public et système informatique

M. Patrick GAULTIER, Président, en l'absence de **M. Dominique GUINEHEUX**, Vice-président en charge des Équipements Sportifs, rapporte au conseil communautaire que l'installation du Wifi-Public sécurisé à la Rincerie s'élèvera, dans le meilleur des cas à 6 200 €HT.

De plus, il est intéressant d'envisager la migration du serveur de la Rincerie sur le serveur de la communauté de communes afin de sécuriser les données et permettre des échanges d'informations transversales entre services facilités. Ce transfert facilitera également l'installation et l'usage d'un logiciel de gestion spécifique à la base ; le coût s'élève à 2 500 €HT.

Ces projets n'étant pas inscrits dans ces proportions au budget, la commission du 26 février 2018 a proposé de reporter un investissement 2018 (notamment celui relatif au changement tracteur sur 2019).

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** cette proposition.

T. Base de Loisirs La Rincerie – Informations

▪ Mise aux normes du barrage – Refus de la DREAL pour la palplanche

M. Dominique GUINEHEUX rappelle au conseil communautaire que le bureau d'études ISL avait validé fin août 2017 la mise en place d'une palplanche afin de pouvoir accéder à la vanne de fond et la changer sans vider le plan d'eau.

La DREAL vient de faire savoir à la communauté de communes qu'elle refusait cette possibilité.

M. Dominique GUINEHEUX explique qu'il a sollicité l'organisation d'une nouvelle réunion avec l'ensemble des acteurs, réunion qui sera coordonnée par le Sous-Préfet.

▪ Écoles et activités de La Rincerie

M. Dominique GUINEHEUX informe le conseil communautaire que des écoles ont sollicité l'autorisation de choisir leurs activités afin de pouvoir pratiquer la voile sur 2 cycles, dès le CM1.

Il rapporte que la commission équipements sportifs du 26 février a émis un avis favorable à cette proposition si le planning le permet.

▪ La Cambuse – Convention 2018

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge des Équipements Sportifs, rapporte au conseil communautaire que la reconduction la convention de mise à disposition du local de la Cambuse à M. Joël MARY pour l'année 2018 sera réalisée dans les mêmes conditions qu'en 2017, à savoir :

- Ouverture : du 28 avril au 30 septembre 2018
- Tarifs = 1 200 €/saison annuelle.

Le conseil communautaire **PREND acte** de ces conditions.

T. Centre aquatique à Craon – Point d'information au 12 mars 2018

M. Patrick GAULTIER précise au conseil communautaire qu'aucun avenant de plus-values ou de moins-values n'a été établi depuis le 12 février dernier.

Il rappelle la visite du chantier organisée le samedi 24 mars 2018 à 10h30.

VI. FINANCES

56. Action sociale – Acquisition de deux minibus pour le transport enfants, des jeunes et autres publics des services du CIAS – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne (CAF)

M. Maxime CHAUVIN, Vice-Président en charge de l'Action Sociale-Volet Petite Enfance/Jeunesse, rapporte au conseil communautaire que la Communauté de communes du Pays de Craon, au travers de son CIAS, favorise l'accès à ses équipements par des transports d'enfants et de jeunes organisés en divers points sur le territoire.

Le CIAS facilite la mobilité des jeunes en leur proposant un transport à la demande de la commune de leur domicile vers les lieux d'accueil ou d'activité. Il organise également des transports pour se rendre des Accueils de loisirs enfance ou jeunesse vers des lieux d'activité extérieurs au territoire.

De plus, pour adapter au mieux les accueils de loisirs en fonction de l'évolution de la fréquentation des enfants, des navettes peuvent être mises en place pour regrouper les sites.

Ces transports, très majoritairement organisés actuellement par recours à la location, sont peu souples et relativement coûteux. La communauté de communes ne met aujourd'hui à disposition qu'un seul véhicule 9 places dédié aux services du CIAS. Ce véhicule est situé à Craon.

L'achat de deux véhicules de type «minibus» 9 places permettrait davantage d'autonomie et une réactivité de l'ensemble des services. Positionnés à Renazé et à Cossé-le-Vivien, ils favoriseraient la mobilité pour de petits groupes. Il garantirait une plus grande souplesse dans les horaires et un gain de temps dans l'organisation administrative (moins de réservation, devis, bons de commande) et permettrait une réactivité des animateurs face aux besoins exprimés.

En dehors des périodes d'utilisation par les accueils, les minibus pourraient être mis à disposition d'autres services organisant sur le temps scolaire des transports de publics. C'est le cas, notamment, du service Petite Enfance et aux Ateliers d'échanges.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne intègre dans son règlement d'action sociale la possibilité de financer l'acquisition de véhicule pour le transport des enfants et des jeunes à hauteur de 50% du coût dans la limite d'un prix plafond de 15 000 € par véhicule soit 7 500 € maximum dont les 2/3 en subvention et le 1/3 restant en prêt.

Il est précisé que le coût de location par an de l'ensemble des véhicules en location s'élève à 20 000 €. L'acquisition de 2 véhicules permet une économie de 6 000 € par an, soit un retour sur investissement dans les 4 à 5 ans.

Vu la délibération n° 2016-12/177 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2016 relative au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne.

Considérant qu'il est nécessaire de faciliter le transport des enfants, des jeunes et des autres publics accueillis ayant des difficultés de mobilité,

Considérant qu'il est possible d'obtenir une subvention pour ce projet,

Considérant les économies réalisées sur le fonctionnement des services,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **DÉCIDE** de procéder à l'acquisition de deux Minibus 9 places pour un total estimé de 40 000 €HT,
- ⇒ **SOLLICITE** une subvention de 15 000 € auprès de la CAF de la Mayenne pour l'acquisition des 2 minibus,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

57. Service déchetteries – Conditions d'accès des professionnels aux déchets ménagers et assimilés, aux déchetteries et au CET de Livré-la-Touche – À compter du 1^{er} avril 2018

M. Alain BAHIER, Vice-Président en charge des Finances, expose au conseil communautaire :

Vu les orientations budgétaires établies pour le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2018,

Considérant la proposition de la Commission Environnement du 20 février 2018 de maintenir en 2018 la redevance spéciale pour le porte à porte à l'identique de 2017 et d'atteindre l'harmonisation au niveau départemental pour les dépôts en déchetteries,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- ⇒ **FIXE**, à compter du 1^{er} avril 2018, le montant de la redevance spéciale mise à la charge des professionnels, comme suit :
- **Collecte en Porte à Porte (déchets ménagers et assimilés)** : 0.039 €/litre (identique à 2017)
(Redevance appliquée en fonction du volume du ou des bac(s) de collecte et de la fréquence de celle-ci)
- ⇒ **FIXE** à compter du 1^{er} avril 2018, le montant de la redevance spéciale mise à la charge des professionnels pour les dépôts en déchetteries (cf. règlement de déchetterie), comme suit :
- **Dépôts des déchets des professionnels en déchetteries :**

	Rappel tarifs au 01-04-2017	Tarifs au 01-04-2018
Tout Venant	25.50 € / m ³	26.20 € / m ³
Ferrailles	Gratuit	Gratuit
Gravats	20.00 € / m ³	20.20 € / m ³
Déchets Verts	14.00 € / m ³	14.60 € / m ³
Cartons	Gratuit	Gratuit
Bois	12.25 € / m ³	12.35 € / m ³
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	2.75 € / kg	2.80 € / kg
Piles, huile minérale, batteries	Gratuit	Gratuit
D3E	Gratuit	Gratuit
Néons, huile végétale	Gratuit	Gratuit

- ⇒ **FIXE**, à compter du 1^{er} avril 2018, le montant de la redevance spéciale mise à la charge des professionnels pour les dépôts effectués sur le site de Livré la Touche :
- **Dépôts effectués sur le site du Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Livré la Touche**
 - Déchets verts 21.00 € la tonne
 - Gravats : 5.30 € la tonne

58. Budgets 2018 – Décisions modificatives

M. Alain BAHIER, Vice-Président en charge des Finances, expose qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires afin de prendre en compte les éléments suivants :

- Ajustement des crédits pour les travaux de viabilisation de la ZA Hersepeau à Renazé en 2016
(+ 1 000 €)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe ZA Hersepeau Renazé 2018 comme suit :

BUDGET ANNEXE ZA HERSEPEAU RENAZE (70014) - DECISION MODIFICATIVE N°1			
<i>Section de fonctionnement</i>			
dépenses	BP 2017	recettes	BP 2017
Total dépenses BP	136 480,00 €	Total recettes BP	136 480,00 €
011 charges à caractère général	1 000,00 €	042 opérations d'ordres - stock final	1 000,00 €
Total DM n° 1	1 000,00 €	Total DM n° 1	1 000,00 €
<i>total dépenses</i>	<i>137 480,00 €</i>	<i>total recettes</i>	<i>137 480,00 €</i>
<i>Section d'investissement</i>			
dépenses	BP 2017	recettes	BP 2017
Total dépenses BP	142 765,00 €	Total recettes BP	142 765,00 €
040 opérations d'ordres - stock final	1 000,00 €	16 emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €
Total DM n° 1	1 000,00 €	Total DM n° 1	1 000,00 €
<i>total dépenses</i>	<i>143 765,00 €</i>	<i>total recettes</i>	<i>143 765,00 €</i>

⇒ **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget Principal 2018 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (70000) - DECISION MODIFICATIVE N°1			
<i>Section de fonctionnement</i>			
dépenses	BP 2017	recettes	BP 2017
Total dépenses BP	12 579 650,00 €	Total recettes BP	12 579 650,00 €
Total DM n° 1	0,00 €	Total DM n° 1	0,00 €
<i>total dépenses</i>	<i>12 579 650,00 €</i>	<i>total recettes</i>	<i>12 579 650,00 €</i>
<i>Section d'investissement</i>			
dépenses	BP 2017	recettes	BP 2017
Total dépenses BP	15 544 878,51 €	Total recettes BP	15 544 878,51 €
dépenses d'équipements par opération	0,00 €	recettes d'équipements par opérations	0,00 €
27 Autres immobilisations financières	1 000,00 €		
020 dépenses imprévues	-1 000,00 €		
Total DM n° 1	0,00 €	Total DM n° 1	0,00 €
<i>total dépenses</i>	<i>15 544 878,51 €</i>	<i>total recettes</i>	<i>15 544 878,51 €</i>

VII. COMMUNICATION

T. Informations diverses

M. Gaëtan CHADELAUD, Vice-président en charge de la Communication, suite aux commissions des 13 février et 6 mars 2018, rapporte au conseil communautaire les informations suivantes :

▪ Signalétique des bâtiments

La signalétique des bâtiments à vocation intercommunale, en stock à la CCPC, devra être mise en place rapidement dans les communes. Il s'agit de panneaux aluminium à poser en direct sur les murs et d'adhésifs sur les vitres.

▪ Centre aquatique

La société Médiapilote a été sollicitée afin d'étudier une mise en place conjointe des sites internet de La Rincerie et du Centre aquatique avec l'objectif d'anticiper l'ouverture de ce dernier, d'où le travail avec la commission équipements sportifs.

Pour ce faire, il est à envisager deux moments phares :

- « Portes ouvertes » tous publics afin de faire découvrir l'équipement sous une forme pédagogique.
- L'inauguration (courant décembre sous toute réserve) avec la venue d'une personnalité, d'un athlète reconnu.

La communication en amont, notamment à partir de la rentrée de septembre 2018 pour les scolaires, est primordiale pour l'appropriation de cet équipement par le public.

- **Réalisation du film – Volet « Culture »**

La société 4K est de nouveau sollicitée.

La commission Culture va travailler sur la programmation des manifestations ayant lieu sur le territoire en 2018 afin d'arrêter le nombre de jours de tournage et donc le devis correspondant.

- **Chargé de communication**

Le recrutement a été lancé et la limite de réception des candidatures était au 3 mars ; 5 pourraient se détacher.

- **Carte touristique**

Une carte touristique du territoire a été réalisée avec mention notamment des numéros des chemins de randonnée du schéma intercommunal.

Celui-ci sera à la disposition des communes dès le 16 avril 2018 lors du prochain conseil communautaire.

VIII. INFORMATIONS DIVERSES

T. Compte rendu de délégation depuis le 12 février 2018

- **Acquisition de bennes**

Afin de renouveler le parc de bennes des 7 déchetteries du territoire du Pays de Craon, il sera procédé à l'acquisition de 4 caissons de 30 m3 auprès de l'entreprise THIEVIN (Saint-Mars-la-Jaille/44) pour un montant total de 16 140 €HT.

T. Travaux 2006 à la médiathèque – Saisine du Tribunal Administratif pour nomination d'un expert

La réception des travaux réalisés pour la construction et l'aménagement de la médiathèque à Craon a été effectuée le 26 février 2008.

Récemment, des infiltrations au niveau des chéneaux et des vitrages ont été constatées ; certaines parties du bois ne sont plus étanches ni à l'eau ni à l'air.

En raison du court délai avant l'échéance de la décennale, la Communauté de Communes du Pays de Craon a saisi le Tribunal Administratif pour la nomination d'un expert.

T. Festival des Nuits de la Mayenne 2018

Dans le cadre du Festival des Nuits de la Mayenne 2018, la commune de Simplé accueillera un spectacle le samedi 21 juillet 2018 – Château de Bourg L'Évêque à 21h30 : *Oncle Vanja de Anton Tchekhov (Compagnie Catherine Delattres)*.

T. Retour sur l'Assemblée plénière du 19 février 2018

La dernière assemblée plénière a surtout réuni des conseillers communautaires et moins de conseillers municipaux que les dernières fois.

Prenant en considération cette situation, il est proposé de prendre une nouvelle orientation pour les prochaines assemblées, à savoir choisir un thème plutôt que des informations générales sur les actions de la CCPC qui peuvent être répétitives, et à ce sujet inviter un intervenant extérieur.

Les thèmes du Centre aquatique, de l'eau et l'assainissement, des OM, pourraient être abordées lors de la séance du 18 juin 2018.

T. Calendrier réunions 2018

▪ Calendrier 2018

Mercredi 21 mars 2018	20h00	Élus et Agriculteurs du territoire Intervenant INRA en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Mayenne Salle de l'Orion – La Selle Craonnaise
Samedi 24 mars 2018	10h30	Conseil communautaire Visite étape du chantier Centre aquatique à Craon
Mercredi 28 mars 2018	20h00	Commissions Bâtiments et Action Sociale/Santé Présentation du projet de la Maison de santé à Cossé-le-Vivien Maison de Communauté – Cossé-le-Vivien
Lundi 9 avril 2018	20h00	CD53 – M. RICHEFOU et conseillers départementaux Réunion publique – ½ mandat Salle de réunion – CAI -Craon
Lundi 18 juin 2018	20h00	Assemblée plénière Salle du Murier – Craon

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.